

DECISION N°2026-006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL
**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EST
ENSEMBLE HABITAT**

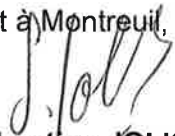
Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles R.421-16 et R421-18 ;
 Vu le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 ;
 Vu la délibération n°26034 du Conseil d'administration du 19 mai 2026 publiée le 28 mai 2026.

DECIDE

De déléguer sa signature des documents et actes listés ci-après à Christèle DUBOIS,
 Directrice de la Communication

Typologie des actes	Délégation de signature du (de la) DG					Subdélégation
	Secrétaire générale	Directeur(trice) de la Communication	Directeur(trice) des Ressources humaines			Subdélégation possible dans son périmètre d'activité
Signature des engagements de dépenses relatifs au domaine d'activité dans la limite des marchés conclus (devis dans un accord cadre/contrats/marchés <u>signés_QS</u>) et des enveloppes budgétaires allouées et dans le strict respect des procédures internes et de la réglementation en vigueur				Seuil : < 40K€		oui
Validation des factures relatives au domaine d'activité				Seuil : < 40K€		oui
Notes de frais						non
Tous les documents et courriers relevant de la Direction de la Communication						oui

Fait à Montreuil, le 29 mai 2026


Sébastien JOLIS,
 Directeur général.